

Attitude recommandée en présence de ...

Hantavirus: fièvre hémorragique avec syndrome rénal

Mesures applicables même en l'absence de confirmation microbiologique/sérologique du diagnostic

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Fièvre hémorragique à Hantavirus avec syndrome rénal
--------------	--

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les personnes exposées

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les locaux

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Pas de transmission interhumaine de l'infection (acquisition de l'infection au contact de rongeurs ou de leurs déjections)
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Minimum: 7 jours Moyenne: 12-16 jours Maximum: 42 jours

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 7 jours Lien
Modalités pratiques de la déclaration	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> Lien